Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260408-CCAS_2026_09-DE

Querrien

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S.

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.) dûment convoqué, s'est réuni à 14h00 en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Président.

Convocation du : 1er avril 2026

Membres présents : Stéphane CADO, Marie-Noëlle ROBIN, Marianne MILER, Gwen LE GOFF, Christelle FERREIRA, Patricia BOEDEC, Jean-Bruno GARNIER, Marie-Claire HELOU, Marie-Christine LAFITTE et Marie-Odile MOYSAN.

Membres excusés : Cécile KERUZEC

Membres absents : Néant

Madame Marianne MILER a été désignée secrétaire de séance.

---

n° 09./ avril 2026

Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2025 définitif

En application de l'article L 2121-14 du CGCT,
le Président du CCAS en exercice présente le compte administratif définitif,
mais il ne peut ni présider la séance au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Sous la présidence de Stéphane CADO, le conseil d'administration examine le compte administratif 2025, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :
- Dépenses : ..... 4 333.93 €
- Recettes : ..... 5 931.47 €
- **Excédent de clôture : ..... 1 597.54 €**

Investissement :
- Dépenses : ..... 812.76 €
- Recettes : ..... 0.00 €
- **Déficit de clôture : ..... 812.76 €**

Après proposition, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix) :
- **APPROUVE** le compte administratif définitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 08 avril 2026
Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de QUERRIEN 29310